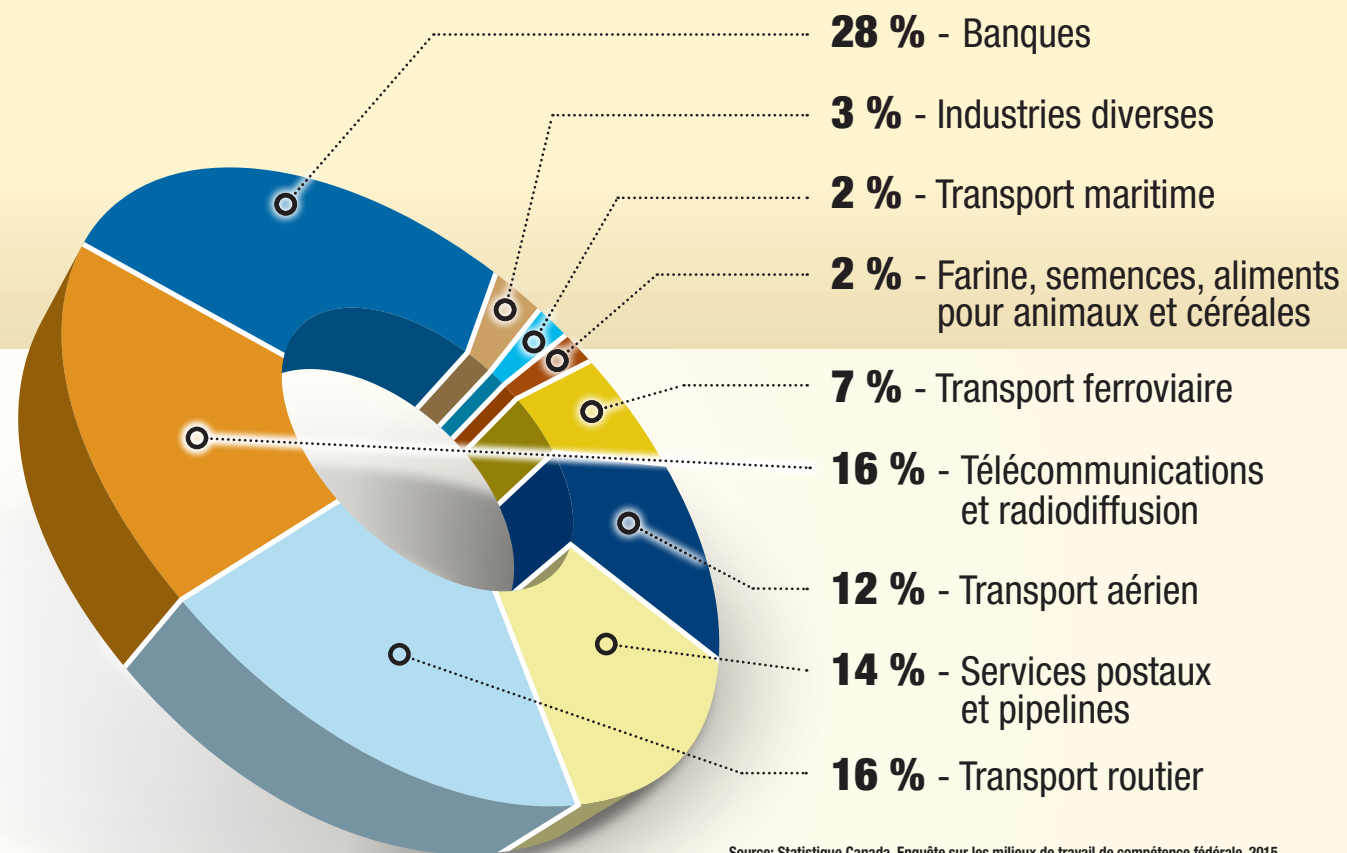


INDUSTRIES SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

- ▶ **Transport interprovincial et international**
 - aérien (y compris les administrations aéroportuaires)
 - ferroviaire (y compris VIA Rail)
 - routier
 - maritime (y compris les ports)
 - pipelines
- ▶ **Télécommunications et radiodiffusion**
(y compris la Société Radio-Canada)
- ▶ **Banques**
- ▶ **Services postaux** (y compris Postes Canada)
- ▶ **Farine, semences, aliments pour animaux et céréales**
- ▶ **Industries diverses**
(comme l'extraction d'uranium, les musées du gouvernement fédéral et l'extraction de pétrole et de gaz dans les territoires)
- ▶ **Les conseils de bande des Premières Nations**
(certaines activités)

Les industries sous réglementation fédérale incluent les sociétés d'État. La part estimée des employés relevant de la compétence fédérale ne comprend pas les employés des conseils de bande des Premières Nations.

Part estimée des employés relevant de la compétence fédérale par industrie



Source: Statistique Canada, Enquête sur les milieux de travail de compétence fédérale, 2015

